

GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME  
SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 SEPTEMBRE 2025,  
À 19 h 30, TENUE À LA SALLE DU  
CAFÉ DÉLICES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

**SONT PRÉSENTS :**

**André Elliott**  
*Président*

**Daniel Marchildon**  
*Conseiller*

**Roger Dickey**  
*Conseiller*

**Jocelyn Girard**  
*Conseiller*

**Ariane Marquis-Vézina**  
*Conseillère*

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

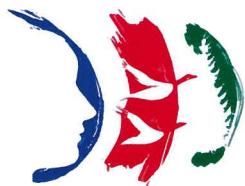
Kelly-Ann Shea, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M<sup>me</sup> Kelly-Ann Shea agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 32.



# GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

## 1. Adoption de l'ordre du jour

V-488-LV-2943

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉ PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2025;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 17 septembre 2025;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Nomination d'une présidente d'élection pour l'élection générale de 2025;
6. Nomination d'une secrétaire d'élection pour l'élection générale de 2025;
7. Demande d'aide financière du Village en Santé Valcanton pour le programme de collations et de soupes à l'école Beauvalois;
8. Demande d'aide financière pour la fête de Noël des fermières de Villebois;
9. Appui au maintien du service postal local;
10. Demande de support dans l'implantation d'un service de premiers répondants de Niveau 3;
11. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération);
12. Désignation d'un organisme signataire pour l'Entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec;
13. Acceptation de l'offre d'achat de Duferblantier pour l'acquisition de terrains;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025

V-488-LV-2944

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉ PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

## 3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 17 septembre 2025

V-488-LV-2945

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA,  
DÛMENT APPUYÉ PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST  
RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 17 septembre 2025 de la Localité de Villebois pour un montant total de 32 862,58 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 17 septembre 2025.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Kelly-Ann Shea, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

  
Kelly-Ann Shea  
Secrétaire-trésorière

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

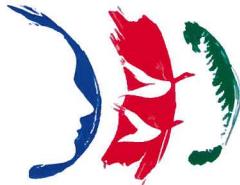
## 4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James — Localité de Villebois.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Nomination d'une présidente d'élection pour l'élection générale de 2025

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (RLRQ chapitre G-1.01), les membres d'un conseil local d'une localité du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James sont élus pour une période de quatre ans, le premier dimanche de novembre, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ chapitre E-2.2), et ce, afin de pourvoir les postes de conseillers au siège n° 1 à 4 et le poste de président de la localité;



# GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

**CONSIDÉRANT QU'il a lieu pour le conseil de la Localité de Villebois de nommer une présidente d'élection.**

V-488-LV-2946

**SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT, APPUYÉ PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER M<sup>me</sup> Kelly-Ann Shea à titre de présidente d'élection pour l'élection générale du 2 novembre 2025 de la Localité de Villebois.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. Nomination d'une secrétaire d'élection pour l'élection générale de 2025

**CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (RLRQ chapitre G-1.01), les membres d'un conseil local d'une localité du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James sont élus pour une période de quatre ans, le premier dimanche de novembre, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ chapitre E-2.2), et ce, afin de pourvoir les postes de conseillers au siège n° 1 à 4 et le poste de président de la localité;**

**CONSIDÉRANT QU'il a lieu pour le conseil de la Localité de Villebois de nommer une secrétaire d'élection;**

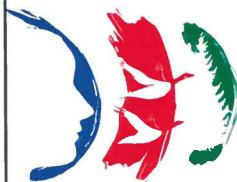
**CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Marchildon a déclaré un intérêt personnel en raison de l'implication de son épouse dans le présent dossier et qu'il est approprié qu'il se retire de toute discussion, délibération et décision y afférentes.**

V-488-LV-2947

**SUR PROPOSITION DE PAR M<sup>me</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉ PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU**

**DE NOMMER M<sup>me</sup> Nancy Fortin à titre de secrétaire d'élection pour l'élection générale du 2 novembre 2025 de la Localité de Villebois.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

### 7. Demande d'aide financière du Village en Santé Valcanton pour le programme de collations et de soupes à l'école Beauvalois

**CONSIDÉRANT QUE** le Village en Santé Valcanton a procédé à une demande d'aide financière pour son programme de collations et de soupes à l'école Beauvalois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a déjà obtenu une subvention pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de cette subvention n'a pas été pris en compte dans l'élaboration du budget municipal en cours.

V-SE-LV-2948

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉ PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

**DE REFUSER** la demande d'aide financière d'un montant de 2 500 \$ du Village en Santé Valcanton pour son programme de collations et de soupes à l'école Beauvalois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8. Demande d'aide financière pour la fête de Noël des fermières de Villebois

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme du Cercle des fermières de Villebois est actif dans notre localité depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue annuelle de leur souper de Noël est un événement important pour ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James — Localité de Villebois croit en l'importance de ses organismes locaux et désire participer aux activités de ceux-ci.

V-SE-LV-2949

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉ PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la demande de commandite du Cercle des fermières de Villebois au montant de 500 \$ pour la tenue de leur souper de Noël des membres qui aura lieu en décembre 2025;



# GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

D'ACCEPTER QUE ce montant soit débité directement dans le compte de grand livre 02 62 100 974 Aide aux OBNL — projets spéciaux.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9. Appui au maintien du service postal local

**CONSIDÉRANT QUE** ce service contribue à la vitalité économique, sociale et communautaire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien d'un point de service postal accessible localement permet de répondre adéquatement aux besoins de la population en matière d'envoi et de réception de courrier, de colis, et de services connexes;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne actuellement responsable du service postal local prévoit prendre sa retraite au cours des prochaines années, ce qui pourrait compromettre la continuité du service si aucune solution de relève n'est planifiée.

V-SE-LV-2950

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

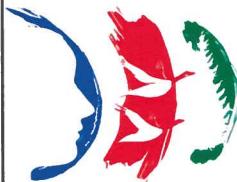
D'ACCEPTER QUE la Localité offre sa collaboration à Postes Canada pour assurer la continuité du service, incluant, au besoin, la mise à disposition d'un local municipal pour accueillir ou soutenir ce service.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10. Demande de support dans l'implantation d'un service de premiers répondants de Niveau 3

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité et la santé des citoyennes et citoyens de la Localité constituent une priorité pour le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'un service de premiers répondants de Niveau 3 permettrait d'améliorer la rapidité et la qualité des interventions en situation d'urgence médicale sur le territoire;



## GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un tel service nécessite l'appui de la Localité, notamment pour des aspects organisationnels, logistiques et financiers.

V-SE-LV-2951

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VEZINA, IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** d'appuyer officiellement la démarche visant l'implantation d'un service de premiers répondants de Niveau 3 sur son territoire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 11. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2<sup>e</sup> génération)

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'ensemble de leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et les objectifs à atteindre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises au GREIBJ et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre de la Localité de Villebois a été intégré dans le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ ;

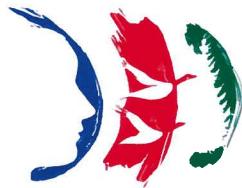
**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de septembre 2025.

V-SE-LV-2952

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VEZINA, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ (2<sup>e</sup> génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

### 12. Désignation d'un Organisme signataire pour l'Entente avec Éco Entreprises Québec

**CONSIDÉRANT QUE** Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement prévoit la conclusion d'une Entente entre Éco Entreprises Québec et un organisme municipal ou une communauté autochtone, Entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Villebois souhaite officialiser un regroupement avec la Localité de Valcanton aux fins de signer l'Entente avec Éco Entreprises Québec relativement à la gestion des matières recyclables.

V-SE-LV-2953

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VEZINA, IL EST RÉSOLU :

**D'OFFICIALISER** le regroupement avec la Localité de Valcanton aux fins de signer l'Entente avec Éco Entreprises Québec relativement à la gestion des matières recyclables;

**D'ACCEPTER** la Localité de Villebois comme Organisme signataire pour conclure une telle Entente sur le Territoire d'application;

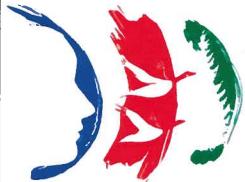
**D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Kelly-Ann Shea à signer, au nom de la Localité de Villebois, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'Entente auprès d'Éco Entreprises Québec.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13. Acceptation de l'offre d'achat de Duferblantier pour l'acquisition de terrains

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité est propriétaire de certains terrains situés sur son territoire, et que ces terrains sont jugés excédentaires aux besoins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe Duferblantier inc. a présenté une offre d'achat en bonne et due forme en date du 9 septembre 2025, pour l'acquisition d'une partie du terrain de plus ou moins 100 000 pieds carrés situé sur les lots # 6 430 440 et # 6 430 439 du cadastre du Québec;



# GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre présentée par Groupe Duferblantier inc. est jugée avantageuse et conforme aux objectifs de développement du territoire de la Localité;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe Duferblantier s'engage à ériger un bâtiment dans un délai de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre d'achat devra recevoir l'approbation du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

V-SE-LV-2954

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VEZINA, IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** l'offre d'achat déposée par le Groupe Duferblantier inc. pour l'acquisition d'une partie du terrain de plus ou moins 100 000 pieds carrés situé sur les lots # 6 430 440 et # 6 430 439 du cadastre du Québec sous les conditions mentionnées précédemment;

**LE TOUT** conditionnellement aux exigences légales et gouvernementales.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

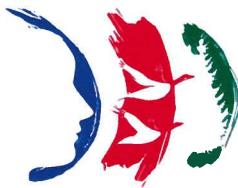
### 14. Divers

#### 14.1 Adoption des programmes régionaux de prévention et d'intervention

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la résolution précédente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption des programmes régionaux de prévention et d'intervention est une démarche encadrée par la Loi sur la sécurité incendie (LSI) au Québec, qui impose aux municipalités de collaborer avec l'autorité régionale pour l'élaboration et l'application de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces programmes regroupent la prévention et les interventions pour les opérations des services de sécurité incendie.



## GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

V-SE-LV-2955

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉ PAR  
M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** les programmes régionaux de prévention et d'intervention  
pour les opérations des services de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 15. Période de questions

Sept (7) personnes assistaient à la séance du conseil.

- Plaque d'égout brisé;
- Installation du nouveau capteur de vitesse;
- Appel de bénévoles;
- Affichage de recrutement de bénévoles pour le cours de PR3.

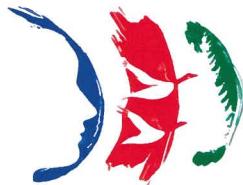
### 16. Clôture de la séance

V-SE-LV-2956

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉ  
PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 20 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS **PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉSOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.



President



Secrétaire



Madame Nancy Guyon  
Directrice générale